Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 11 mai 2017, à 15 h 30.

Sont présents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
M. Robert Masson, directeur général et trésorier
Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observatrice

Sont absents :

M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis
M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Le président de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2017-50

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Reporter le point 4AGRO) 1 - Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis - Projet 3.3 : Partenariat avec des détaillants en alimentation et le milieu des HRI (hôtels, restaurants et institutions)

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2017

Résolution n° E-2017-51

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fêtes de la Nouvelle-France – Demande de commandite

Résolution n° E-2017-52

- Après analyse de la demande de commandite, les membres présents conviennent de ne pas octroyer de soutien financier aux Fêtes de la Nouvelle-France pour l'édition 2017.

Référence : Rapport décisionnel du 11 mai 2017
Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

Programme 2017 de caractérisation de l'eau de puits individuels situés dans les bassins versants des prises d'eau des rivières Saint-Charles et Montmorency

Résolution n° E-2017-53

- Réaliser, en collaboration avec la Ville de Québec, le Programme 2017 de caractérisation de l'eau de puits individuels situés dans les bassins versants des prises d'eau des rivières Saint-Charles et Montmorency.

Référence : Rapport décisionnel du 11 mai 2017
Responsable : Environnement – Plan de protection des sources d'eau

Adoptée à l'unanimité

Diffusion de rapports portant sur la récupération des matières résiduelles dans les écoles primaires et secondaires sur la rive nord du territoire de la CMQ

Résolution n° E-2017-54

- Prendre acte des rapports suivants produits à la demande de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) :
  - *État de la situation et pistes d'amélioration de la gestion des matières résiduelles dans les écoles primaires et secondaires*, par Chamard Stratégies environnementales, mars 2017;
  - *Compte-rendu – Rencontre d'échanges et de concertation – Récupération dans les écoles primaires et secondaires sur le territoire de la CMQ*, par En mode solutions;
- Autoriser la direction générale de la CMQ à diffuser ces rapports aux intervenants ayant participé à l'étude ou à l'activité de concertation.

Référence : Rapport décisionnel du 11 mai 2017
Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles (Rive-Nord)

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis - Projet 4.1 : Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat agricole

Résolution n° E-2017-55

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure une entente de partenariat avec la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord pour la mise en œuvre de diverses mesures permettant d'accroître le démarrage et le transfert d'entreprises agricoles, et de doter ces dernières de compétences en entrepreneuriat (projet 4.1), pour une somme de 50 000 $, le tout conditionnellement à la signature de l'Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 11 mai 2017
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Partage de la photographie aérienne 2016 du territoire de la CMQ

Résolution n° E-2017-56

- Autoriser le partage de la photographie aérienne 2016 de l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) aux municipalités et MRC de la CMQ, ainsi qu'au Réseau de transport de la Capitale (RTC) et à la Société de transport de Lévis (STLévis) qui en feront la demande auprès de la direction générale de la CMQ, aux conditions suivantes :
    - Les municipalités, les MRC, le RTC et la STLévis (les partenaires) ne sont pas autorisés à vendre, à diffuser en ligne sur une carte interactive, à prêter, à donner, à échanger ou à prendre copie afin de transmettre à un tiers les photographies aériennes, sauf si ce tiers agit pour le compte des partenaires dans le cadre d'un mandat spécifique. Les partenaires sont responsables de voir à ce que l'utilisation des photographies aériennes que fera ce mandataire se limite à l'objet de son mandat. Au terme dudit mandat, le mandataire devra remettre les photographies aériennes aux partenaires ou détruire toute copie qu'il pourrait avoir en sa possession et certifier, par écrit, qu'elles sont détruites.
    - Les photographies aériennes étant la propriété exclusive de la CMQ, la mention « Communauté métropolitaine de Québec 2016 » doit être visible sur toutes les sorties imprimées ou électroniques du produit.

Référence : Rapport décisionnel du 11 mai 2017
Responsable : Géomatique et technologies de l'informatique

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2017-57

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 11 mai 2017, contenant les documents suivants :

a) Une liste qui fait état des dépenses du 1er au 30 avril 2017 (période 4);
b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1er au 30 avril 2017;
c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour le mois de mars 2017.

Référence : Bordereau de dépenses du 11 mai 2017
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Divers

Les membres sont informés que le jugement sur la requête en injonction interlocutoire des municipalités de Lac-Beauport et des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury (200-17-025105-164) a été rendu par l'honorable Bernard Tremblay, j.c.s le 10 mai 2017. Le jugement leur sera transmis.

Les résolutions E-2017-50 à E-2017-57, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

SECRÉTAIRE CORPORATIVE